

Directeurjuridique.com

	VISA E-2	VISA L-1
Est-ce qu'une société doit être établie hors des USA?	Non	Oui – et la personne transférée aux USA doit avoir été employée par la société en France au moins un an. Cette société doit être bien établie: bon chiffre d'affaires et nombre d'employés supérieur à 10.
Est-ce que ce visa nécessite un investissement préalable ?	Oui – Le visa E-2 requiert un investissement "substantiel" dont le montant dépend du type de business mis en place.	Pas vraiment. Mais si la société est nouvellement constituée aux USA, il faudra démontrer qu'elle a suffisamment de fonds pour payer ses futurs employés. Il faut aussi sécuriser un bail commercial.
Ai-je besoin d'avoir signé un bail commercial?	Oui – Il faut avoir signé un bail qui corresponde aux besoins de la société. Un bail virtuel ou l'utilisation de son appartement ou maison ne sera pas accepté.	Oui – C'est le cas particulièrement lorsque la société est une start up. L'immigration demande la production du bail (avec un plan des lieux) ainsi que des photos montrant les locaux loués.
Ou dois-je faire la demande de visa ?	La plupart des visas E-2 sont sollicités directement au Consulat. Vous pouvez aussi faire une demande de changement de statut si vous êtes déjà aux USA (dans un statut autre que ESTA).	Il faut faire une demande préalable auprès de l'USCIS, être approuvé, et après se rendre au Consulat pour demander un visa.
Est-ce que mon conjoint peut avoir un visa et travailler aux USA ?	Oui votre conjoint (le mariage est requis) obtiendra un visa E-2 dépendant. Pour travailler, il faut demander au préalable une autorisation auprès de l'USCIS, une fois que vous êtes installés aux USA. Un permis de travail arrive en principe en moins de 3 mois.	Oui votre conjoint (le mariage est requis) obtiendra un visa L-2. Pour travailler, il faut demander au préalable une autorisation auprès de l'USCIS, une fois que vous êtes installés aux USA. Un permis de travail arrive en principe en moins de 3 mois.

Est-ce que mon enfant peut avoir un visa et travailler aux USA?	Votre enfant de moins de 21 ans peut avoir un visa E-2 dépendant. Il ne pourra néanmoins pas travailler mais peut être scolarisé.	Votre enfant de moins de 21 ans peut avoir un visa L-2. Il ne pourra néanmoins pas travailler mais peut être scolarisé.
Quelle sera la durée du visa ?	Pour un applicant de nationalité française, le visa E-2 peut être accordé pour 5 ans maximum. Chaque entrée sur le territoire US sera limitée à 2 ans. Donc le statut est limité à 2 ans et il faut quitter le territoire avant l'expiration du statut et au retour aux USA, un nouveau statut de 2 ans sera accordé.	Pour un applicant de nationalité française, le visa L est maintenant accordé pour 5 ans. Si la société Américaine est nouvellement constituée (moins d'un an d'activité), le statut est limité à 1 an . Si la société n'est pas une start up, non, le statut initial est de 3 ans .
Est-ce que le visa a une durée limitée ?	Non – tant que le business est actif et qu'il y a des employés, le visa sera reconduit de manière illimitée.	Oui – le statut L-1A (<i>Managers and executives</i>) est limité à 7 ans et le statut L-1B (<i>Specialized Knowledge</i>) est limité à 5 ans.
Est-ce que le visa dépend d'un traité conclu avec les USA ?	Oui. Et la France a conclu un tel traité. NB : Les résidents de France, incluant Martinique, Guadeloupe, Guyane française, et la Réunion sont inclus dans le traité. Les autres territoires sont exclus. Tahiti et la Nouvelle Calédonie sont exclus.	Non
Ai-je besoin de produire un business plan?	Oui pour la première demande de visa.	Oui pour les start ups aux USA.